



Painted by D. Pellegrini
THE DEATH OF JOHN PAUL MARAT
*Member of Geneva, Deputy to the National Convention
 in 1792, killed on the 13th of July 1793 by Marie Anne Charlotte Corday,
 a Native of S. Saburin de Ligneres,
 in the Department of Calvados.*

Engraved by Nicholas A. Bissone Jun
MORT DE JEAN PAUL MARAT
*Deputé à la Convention Nationale en 1792,
 né à Genève, et tué d'un coup de poignard le 13 Juillet 1793
 par Marie Anne Charlotte Corday Native de S. Saburin
 de Ligneres, Département du Calvados.*

London: Pub. at the Art Shop, February 18, 1794, by C. & A. Mill, Wall.

P 24517

5296

« La République vaut la peine qu'on la défende au prix de sa vie. » Citation attribuée à Charlotte Corday, lors de son procès.

« *Es-tu toujours jeune-fille,* » lui demanda l'accusateur public ?

« *Oui, je le suis,* » répondit Marie-Anne-Charlotte Corday d'Armont qui venait d'assassiner Marat, entre sept et huit heures du soir, ce 13 juillet 1793 !

L'exécution de Louis XVI avait été programmée ce 21 janvier de cette année-là. La France se cherchait une identité historique afin d'organiser sa nation naissante.

Son acte glorieux qui permit à la République de sauver ses valeurs en pleine terreur robespierriste, lui valut d'être condamnée à mort. Elle fut guillotinée le 17 juillet de la même année de son acte criminel. Elle avait 25 ans.

Le coup porté à la constitution refroidit l'ensemble des députés qui perpétrèrent l'épuration révolutionnaires au sein des députés de la Convention nationale, auprès des réfractaires au régime répressif : le sang coulera jusqu'à l'exécution de Robespierre lui-même ainsi que tous les investigateurs qui la firent condamner.

Son combat reposait sur les valeurs inaliénables de 1789 que nos frontons de mairies affichent : Liberté. Égalité. Fraternité, avec ostentation. La lâcheté des accusateurs de la convention d'alors se caractérisa par la tromperie qu'ils mirent en œuvre, en privant Charlotte Corday de l'avocat dont elle fit le choix. La trame judiciaire ourdie par le comité de salut public, désigné pour l'accusation, résidait dans une rhétorique usant de subterfuges qui effectivement révélèrent les intentions de truquer le procès afin d'obtenir une condamnation à mort. Le caractère déloyal des révolutionnaires, semant la tyrannie, s'inscrivait dans le dessein funeste de décapiter toute la noblesse.

Une page d'histoire consignée dans les événements d'une période encore mal répertoriée au cœur de l'institution scolastique. La haine du peuple entretenue par les commanditaires des exécutions qui se succédèrent depuis l'avènement des premières insurrections révolutionnaires, cette haine émanait d'un peuple livré aveuglement à sa propre condamnation à venir, au cours du XIX^e siècle !

Pascal :[...]*...et l'amour pour soi-même étant resté seul dans cette grande âme capable d'un amour infini, cet amour propre s'est étendu et débordé dans le vide que dieu a laissé ; et ainsi il s'est aimé tout seul, et toutes choses pour soi, c'est-à-dire infiniment : voilà l'origine de l'amour-propre. Pensées. Part. II, art. 18.*